

DÉPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

COMMUNE  
**DE MERVILLE**

DATE DE CONVOCATION  
30 Juin 2017

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

OBJET :

**18. PROJET EARL  
COURTEFOIE. ELEVAGE  
DE POULETS DE CHAIR.  
ENQUÊTE PUBLIQUE.  
AVIS DU CONSEIL  
MUNICIPAL.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 18/07/17

ID : 059 315904004 des 70706-10072017D18 LN-DE

L'an deux mil-dix-sept, le Six JUILLET à dix-huit heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

**Étaient présents :** M. DUYCK Joël, Maire-Président – M. KUJAWA Philippe – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme BOULENGER-HAVEZ Delphine – M. VERWAERDE Franckie – Mme CARON Sophie Adjoints – Mme CARREZ-DEWERDT Marie-France – M. DEBAECKER Yves – M. BAUDRY José – Mme BILLIAU-BODELLE Marie-Françoise – Mme PLE-BOULENGUER Sandra – M. LEMETTRE Jean-Louis – Mme COUSSEMAKER-DEBERDT Murielle – M. SERE Soarey Idriss – Mme ROUSSELLE-POTTIEZ Corine – M. LORIDAN Bernard – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc – Mme DUMONT Catherine – Mme ADONEL Louise Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** M. DIDELOT Bernard – Mme BORDEAU-MURA Charlotte – M. MABRIEZ Philippe – Mme BOUVET Margaret – M. MILLE Cédric – M. PARENT Jacques – Mme DI PENTA Anna **donnant délégations respectives** à M. KUJAWA Philippe – Mme BEURAERT-CEUGNART Martine – Mme DELOMMEZ-DUBOIS Marie-Angèle – M. DUYCK Joël – M. MARCINKOWSKI Claude – Mme HAMELIN-DENANS Géraldine – M. HUE Jean-Luc.

M. KUJAWA Philippe a été élu Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle qu'une enquête publique s'est tenue du 6 juin au 6 juillet 2017. Monsieur Francis LECLAIRE a été désigné par le Tribunal Administratif de Lille pour assurer les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Il explique que les objectifs de cette enquête consistaient à informer le public et à recueillir ses observations sur le projet d'élevage de la société EARL COURTEFOIE : régularisation d'un élevage de poulets de chair comprenant 72 450 animaux équivalents volailles, 2 poulaillers (V1 et V2), 5 hangars (H1 à H5) et un forage de débit 5m<sup>3</sup>/heure ainsi que l'agrandissement de cet élevage pour atteindre 144 900 animaux équivalents. Le projet comporte également un plan d'épandage sur les communes de Merville et Haverskerque sur le parcellaire de l'EARL des Victes, gérée par Monsieur WAREMBOURG.

Monsieur WAREMBOURG s'est installé en 1990 au sein de l'EARL des Victes, exploitation agricole de polyculture.

L'EARL COURTEFOIE, élevage de volailles associant Madame et Monsieur WAREMBOURG, a ensuite été créée en 2002.

Le projet prévoit la construction de 2 bâtiments d'élevage supplémentaires de 1 585m<sup>2</sup> chacun (V3 et V4).

Les effluents d'élevage seront valorisés par épandage sur les parcelles mises à disposition, en respectant la réglementation en vigueur et le plan d'épandage établi dans le dossier (pas d'épandage des eaux de lavage et fumier à proximité des habitations et des berges et cours d'eau).

L'Assemblée, à la majorité (6 contre), émet un avis FAVORABLE sur cette demande sous réserve du respect des recommandations principales émises par la DREAL, à savoir :

- De justifier la prise en compte des zones humides identifiées par le SAGE de la Lys ;

.../...

Envoyé en préfecture le 13/07/2017

Reçu en préfecture le 13/07/2017

Affiché le 18/07/2017

ID : 059-215964004-20170706-13072017D18\_LIN-DE

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2017**

### **18. PROJET EARL COURTEFOIE. ELEVAGE DE POULETS DE CHAIR. ENQUÊTE PUBLIQUE. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

- De justifier le calcul de valeurs fertilisantes des effluents (azote, phosphore et phosphate) et le calcul des balances azotées et phosphorées réalisés en considérant une production de 182 000 poulets standards par an et 637 000 poulets lourds par an au lieu de 819 000 poulets lourds par an et de reprendre les calculs si nécessaire ;
- De développer au maximum les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) pour éviter le lessivage de reliquats azotés après culture et d'éviter l'épandage sur les CIPAN ;
- De réaliser des analyses annuelles pour chaque type d'effluent et par espèce animale de sorte à pouvoir mettre à jour les doses d'épandage sans dépasser les besoins des cultures ;
- De vérifier annuellement, pour chaque plan de fumure, la pression azotée afin de vérifier que la limite réglementaire de 170 kg d'azote par hectare n'est pas atteinte et que les apports ne dépassent pas les besoins des cultures de production ;
- De compléter l'étude d'impact concernant les risques liés aux transports de marchandise, aux canalisations et aux engins de guerre et de proposer, si nécessaire, des mesures d'évitement ou de réduction.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.